















Le domaine pastoral : 1,1 million d'hectares dans le massif alpin

680 000 ha d'alpages et 450 000 ha de zones pastorales

Plus du quart de la surface du massif

Saone-et-Loire | MACCH | MACH | MACCH | MACCH

Piémont et collines Plaine et Collines
Unités pastorales à fonction d'estive et Zones pastorales
dans le massif alpin en fonction de l'étage altitudinal

Zones Pastorales

Moyenne Montagne



Unités Pastorales

Haute Montagne

Massif Alpes

110 000 ha d'alpages sur des



En moyenne, 5 km de chemins et sentiers par alpage et 3 km par zone pastorale

Un caractère pastoral affirmé, en haute montagne mais aussi en colline



Les alpages : des espaces de production

- 92 000 bovins → 28% du cheptel bovin recensé dans le massif alpin
- 25 000 vaches laitières → 20% du cheptel
- 780 000 ovins → les ¾ du cheptel ovin du massif alpin et des départements de transhumance de la région PACA
- Près de 15 000 caprins et plus de 2 000 équins

Des activités créatrices d'emplois



Plus de 5 500 personnes en alpage dont 800 salariés



Les salariés en alpage : 85 000 journées de travail

Des espaces multifonctionnels, supports d'enjeux

environnementaux



848 contrats agroenvironnementaux dont 164 pour protéger les forêts contre l'incendie



29% de la surface pastorale en zone Natura 2000 ou en Réserve Naturelle



L'Enquête Pastorale a été réalisée de 2012 à 2014 par les services pastoraux.

Définition des **surfaces pastorales**: Surfaces présentant toujours une ressource pastorale spontanée herbacée, arbustive et/ou arborée, dont la valorisation est réalisée exclusivement par le pâturage de troupeaux ovins, bovins, caprins ou équins (selon un mode extensif).

On distingue les **Unités Pastorales à fonction d'estive** (appelées **alpages ou estives**) et les **Zones Pastorales** (qui rassemblent les parcours, zones intermédiaires, montagnettes,...) qui ont souvent une fonction de demi-saison ou d'hivernage (elles peuvent aussi accueillir des animaux en été ou être utilisées toute l'année).



Étude réalisée avec le soutien de la CIMA :



Site interactif Paturoscope : http://enquete-pastorale.irstea.fr/

Données issues de l'Enquête Pastorale 2012-2014 sur le Massif Alpin et les territoires pastoraux de Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Enquête réalisée auprès de personnes ressources des territoires concernés, sur la base d'une projection de fonds cartographiques IGN SCAN 25® et BD ORTHO® à une échelle de 1/25 000ème. Cette opération a été soutenue par :











cget









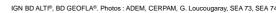




























3 000 alpages / estives dans le massif des Alpes

de la 'montagne à vaches' des Savoie...

...aux grandes estives à brebis plus au Sud

Les vaches laitières traites en alpage : presque

Les ovins : 59% des

UGB estivées sur l'ensemble du massis

exclusivement dans les Savoie

Une majorité d'ovins estivés

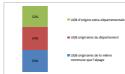
Les alpages : plus nombreux au nord des Alpes, mais plus grands au sud

- 2/3 des alpages dans les Savoie
- 60 % des surfaces d'alpage dans le sud
- En moyenne, 230 ha par alpage



Surface moyenne des alpages (ha) selon les départements du

Origine des troupeaux



Une répartition équilibrée à l'échelle du massif (en % des UGB estivées)



Nature et effectifs des cheptels estivés

Diminution des effectifs estivés dans le massif

Près de 200 000 UGB estivées

En repli de -4% par rapport à 1996/97

de 50 ha en Haute-Savoie à 600 ha dans les Hautes-Alpes

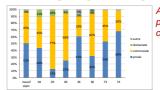
Ovins: -7%

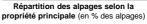
Vaches laitières: +8% Autres bovins: -6%

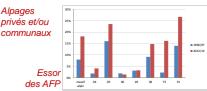
Diminution du cheptel accroissement dans les Savoie

Évolution du nombre d'UGB estivées

Entre propriété privée et communale







Fréquence des associations foncières de propriétaires (AFP) (en % des alpages)

collective progresse Alpages et gestionnaire pastoral

Les groupements pastoraux agréés gèrent désormais près de 700 alpages, la moitié des surfaces d'alpage et 61% du cheptel ovin estivé

L'organisation

Les outils de la « Loi pastorale » de 1972

Développement des conventions pluriannuelles de pâturage (CPP)

- Encore 27% d'alpages avec un mode de faire-valoir a priori précaire (locations verbales ou vente d'herbe), mais ils ne regroupent que 12% du cheptel estivé
- Les CPP: 35% des alpages et 55% du cheptel estivé; progression de + 12 points par rapport à 1996/97

Étude réalisée avec le soutien de la CIMA:



Diverses activités en alpage

- Traite en alpage: 800 alpages dont 41% avec transformation du lait
- Vente de produits : 235 alpages dont 95% avec fabrication de fromages
- Accueil: 107 alpages

Données issues de l'Enquête Pastorale 2012-2014 sur le Massif Alpin et les territoires pastoraux de Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette opération a été soutenue par :













































Les alpages à ovins dans le massif des Alpes Plus de 800 alpages pour près de 800 000 ovins

Les alpages ovins :

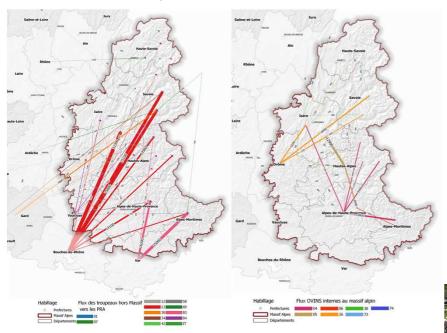
- En moyenne, près de 1 000 ovins et 540 ha par alpage
- Troupeaux de plus de 1 000 ovins : la moitié des alpages et 80% du cheptel estivé
- Troupeaux de moins de 300 ovins : un alpage sur 5 mais seulement 3% du cheptel ovin estivé

Une forte organisation collective des éleveurs :

- la moitié des alpages en groupement pastoral
- plus des 2/3 du cheptel ovin en alpage

La transhumance ovine : 75% des effectifs estivés

- Transhumance extra-départementale: 45%
- Transhumance intra département :



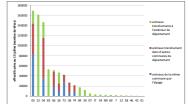
Flux de transhumance extra-départementale des troupeaux ovins à gauche : hors massif vers le massif des Alpes à droite : interne au massif

Point d'origine : centroïde géographique du département Point d'arrivée : centroïde de la petite région agricole (PRA INSEE)

Diminution des effectifs estivés -7% sur l'ensemble du massif Des différences selon l'origine * troupeaux locaux -25%

* transhumants extra-dpt +5%

Effectifs estivés les Hautes-Alpes devant les Bouches-du-Rhône et les Alpes-de-Haute-Provence

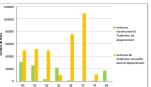


Évolution des effectifs ovins estivés selon l'origine des troupeaux

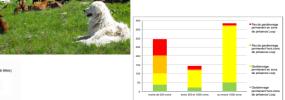
ctifs ovins estivés dans le massif alpin selon le département d'origine

Départements d'accueil : Savoie et Isère accueillent près de 185 000 têtes..

. les Alpes du Sud près de 150 000 têtes

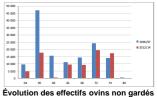


Flux des troupeaux ovins estivés dans les départements du massif alpin



Alpages avec ovins : gardiennage et risques de prédation (en nombre d'alpages)

Forte réduction des ovins non gardés



en permanence dans les départements du massif alpin

Gardiennage permanent sur les estives avec ovins et sensibilité par rapport aux zones de présence du loup (source : ONCFS données 2015)

Gardiennage des troupeaux ■ 90% des ovins estivés gardés

près de 10% des ovins estivés non gardés en permanence (majoritairement des petits troupeaux sur des petits alpages, où

l'embauche d'un berger serait économiquement

■ 58% des alpages gardés en permanence sont situés en zone de présence du loup

Étude réalisée avec le soutien de la CIMA:

permanence

difficile)







en permanence

Les bergers salariés

- la moitié du travai en alpage
- 72% du cheptel ovin estivé est géré avec leur appui



Données issues de l'Enquête Pastorale 2012-2014 sur le Massif Alpin et les territoires pastoraux de Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette opération a été soutenue par





















Photos: ADEM, SEA 74

























Les alpages à bovins dans le massif des Alpes 25 000 vaches traites en alpage + 67 000 autres bovins estivés

Les alpages laitiers

- Plus de 700 alpages laitiers
- En moyenne, 50 VL et 100 ha par alpage
- En Haute-Savoie, des alpages plus petits (36 VL sur 70 ha) qu'en Savoie (62 VL sur une surface deux fois plus grande)
- Transformation du lait dans 37% des alpages laitiers

Les alpages avec d'autres bovins

- 1 600 alpages avec des bovins non laitiers
- 2/3 génisses et 1/3 vaches (allaitantes ou VL taries)
- En moyenne, 50 têtes et 130 ha par alpage (50 ha en Haute-Savoie)

Prédominance des gestions individuelles

- Gestion individuelle : 89% des alpages laitiers et 80% des VL
- En Savoie, Groupements Pastoraux = ¼ des VL (200 VL/alpage)

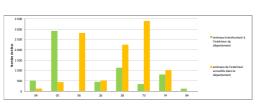
Gestions individuelles mais aussi collectives

Gestion individuelle : 79% des alpages ■ Gestion collective : 47% du cheptel estivé



Traite et transformation du lait de vache en alpage





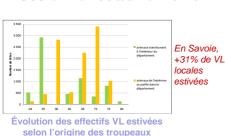
Flux des bovins non laitiers estivés selon les départements

Savoie, Alpes-Maritimes et Isère départements d'accueil Hautes-Alpes: envoi d'animaux à l'extérieur



Flux de transhumance extra-départementale des troupeaux bovins non laitiers dans le massif des Alpes Point d'origine : centroïde géographique du département ; point d'arrivée : centroïde de la petite région agricole (PRA INSEE)

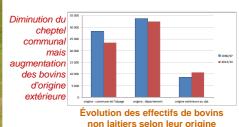
Vaches laitières traites en alpage: +8% entre 1996/97 et 2012/14



1 300 personnes dont 180 salariés sur les alpages laitiers

en alpage: -6% entre 1996/97 et 2012/14

Bovins non laitiers



Le cheptel originaire du département progresse de +31% en Haute-Savoie. Le cheptel d'origine extérieure progresse surtout en Savoie (+39%) et dans les Alpes-Maritimes.

Étude réalisée avec le soutien de la CIMA:



Données issues de l'Enquête Pastorale 2012-2014 sur le Massif Alpin et les territoires pastoraux de Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette opération a été soutenue par :





























